Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 48 (1956)

Heft: 7-8

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

48me année | Juillet/Août 1956 | No 7/8

Actualités

Pour une politique économique raisonnable

Le 29 juin, la Commission de l'Union syndicale suisse, réunie sous la présidence d'Hermann Leuenberger, conseiller national, s'est prononcée sur divers problèmes économiques. En liaison avec la conférence économique convoquée par le Conseil fédéral au début de juillet, la commission a entendu un exposé d'Arthur Steiner, président de l'Union syndicale, sur les mesures propres à stopper le renchérissement et à corriger les aspects négatifs de la conjoncture présente. La commission s'est ralliée à l'unanimité aux propositions développées par A. Steiner.

On ne peut qu'approuver l'initiative prise par le Conseil fédéral de provoquer un échange de vues entre les représentants des associations économiques centrales aux fins de rechercher des solutions communes aux problèmes que pose la lutte contre l'inflation. Cette conférence aurait d'ailleurs dû être réunie depuis longtemps; on aurait eu ainsi la possibilité de freiner plus tôt le renchérissement et d'en atténuer les conséquences. Cependant, l'Union syndicale s'oppose catégoriquement à la conclusion de tout nouvel accord de stabilisation. Les entreprises industrielles et commerciales, les détenteurs de capitaux seraient alors les seuls bénéficiaires de la prospérité. Dans les circonstances actuelles, un tel accord donnerait une nouvelle impulsion à l'inflation.

Dans la phase présente de surexpansion économique, ce ne sont pas, contrairement à ce que l'on prétend, les salaires qui sont l'élément moteur de l'inflation, mais les investissements, qui ont atteint une ampleur excessive. Le niveau relativement bas, par rapport à l'étranger, des prix suisses à l'exportation, comme aussi le volume croissant de notre commerce extérieur démontrent que l'augmentation des salaires réels n'a été à aucun moment préjudiciable à notre capacité de concurrence. Les améliorations de salaire sont toujours demeurées dans les limites des possibilités. Dans tous les cas, elles ont été opérées sous le signe de la mesure, ce que l'on ne peut pas dire des immobilisations de capitaux. Des profits substantiels ont